

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération
n° 2011.05.069

**Désignations de
délégués
communautaires aux
différentes structures
internes et externes**

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

Secrétaire de séance : Christian RAPNOUIL

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011

**DELIBERATION
N° 2011.05.069**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

**DESIGNATIONS DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES AUX DIFFERENTES STRUCTURES
INTERNES ET EXTERNES**

Par délibération n° 116 du 29 mai 2008, le conseil communautaire a désigné les délégués communautaires aux diverses structures internes et externes relevant de la direction de l'aménagement du territoire.

Monsieur Jean-Claude Besse et Monsieur Cyrille Nicolas ont ainsi été élus pour représenter l'agglomération au sein du Groupement des autorités responsables des transports (GART). Cependant, il convient de désigner Monsieur Michel Germaneau en qualité de titulaire afin de tenir compte de sa qualité de 9^{ème} Vice-Président en charge des politiques communautaires de mobilité, et Monsieur Jean-Claude Besse suppléant.

Par ailleurs, Messieurs Jean-François Dauré et Jean-Claude Besse avaient été désignés auprès du Conseil régional de l'habitat (CRH), le premier en tant que membre titulaire et le second en tant que suppléant. Or, au vu de l'importance des positions du CRH sur les politiques de l'habitat dont la coordination et la mise en œuvre est assurée par Monsieur BESSE, il est proposé d'inverser leurs qualités, Monsieur Dauré devenant ainsi le suppléant de Monsieur Besse.

Enfin, par délibération n°77 du 22 avril 2008, le conseil communautaire a désigné ses représentants auprès du Syndicat d'harmonisation en eau potable (SHEP). Or, Monsieur Michel Broncy a fait savoir qu'il souhaitait devenir suppléant, et laisser la qualité de titulaire à Monsieur Gérard Dezier.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mai 2011,

Je vous propose :

DE DESIGNER :

- M. Michel GERMANEAU en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jean Claude BESSE en qualité de délégué suppléant au Groupement des autorités responsables des transports (GART),
- M. Jean Claude BESSE en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jean François DAURÉ en qualité de délégué suppléant au Conseil régional de l'habitat (CRH),
- M. Gérard DEZIER en qualité de titulaire et M. Michel BRONCY en qualité de suppléant auprès du Syndicat d'harmonisation en eau potable (SHEP).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 09 juin 2011